

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD
SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2021

Séance du Vendredi 22 Octobre 2021

---==oOo===---

DELIBERATION N° 3
DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION

Extrait de la réunion du 22 Octobre 2021

ETAIENT PRESENTS

Mme ANDRIEU-BONNET, M. BACHEVALIER, Mme BARDUCA-FAUQUET, MM. BASTID, BENEZET, Mme BERGERI, M. BLANC, Mme BORIES, MM. BOUAD, BOUGET, Mme BOYER, M. CHASSARY, Mme CHAULET, MM. CRAUSTE, DELORD, Mmes DHERBECOURT, FARDOUX-JOUVE, FORTUNAT-DESCHAMPS, MM. FUSTER, GAILLARD, Mmes GARDEUR-BANCEL, GIANNACCINI, M. GRAS, Mme GUARDIOLA, M. LARROQUE, Mme LAURENT-PERRIGOT, M. MALAVIEILLE, Mmes MEUNIER, MEUNIER, MONDET, M. NICOLAS, Mmes NOGUIER, NURY, M. PASCAL, Mme PEYRIC, MM. PISSAS, PLANTIER, RIBOT, Mmes ROULLE, SARTRE, MM. SCORSONE, SERRE, TIBERINO, VALADIER.

PROCURATION(S)

Madame COUVREUR pour Monsieur SERRE, Madame NICOLLE pour Monsieur PISSAS.

**DECISION MODIFICATIVE N°2 2021 - BUDGET ANNEXE DE L'INGENIERIE
PUBLIQUE**

N° 3



SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2021

VU le rapport n° 103 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Entendu le Rapporteur, **Monsieur NICOLAS**

VU le Livre Troisième relatif aux Finances du Département du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3311-1 à L. 3313-1, et les articles R. 3311-2 à R. 3313-8,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux mise en place par l'arrêté NOR IOCB0772379A du 17 décembre 2007,

VU la délibération n° 08 du Conseil général en date du 16 décembre 2014, adoptant le règlement financier et budgétaire du Département,

VU la délibération n° 04 du Conseil départemental en date du 11 janvier 2021, adoptant le Budget primitif 2021 du Budget annexe de l'Ingénierie publique qui s'élève à 50 000,00 euros,

VU la délibération n° 12 du Conseil départemental en date du 27 mai 2021, adoptant pour le Budget annexe de l'Ingénierie publique la décision modificative n°1, comportant la reprise des résultats 2020 et la reprise des restes à réaliser 2020,

VU la réunion de la Commission finances et administration générale en date du 18 octobre 2021,

VU les pièces du dossier,

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications aux inscriptions budgétaires 2021 du Budget annexe de l'Ingénierie publique,

A L'UNANIMITE,

Madame Sylvie NICOLLE est présente lors de l'examen de ce dossier.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Est adoptée la Décision modificative n°2 – 2021 du Budget annexe de l'Ingénierie publique ; les crédits en dépenses et en recettes sont ajustés comme suit :

| Fonctionnement | Mouvement DM2 2021 |
|--|---------------------------|
| Charges à caractère général - Remboursement de frais 012 6287 | 1 800,00 € |
| Charges exceptionnelles - Titres à annuler sur exercices antérieurs 67 673 | 3 200,00 € |
| Total dépenses | 5 000,00 € |
| Vente produits fabriqués, prestations - Prestations de services 70 706 | 5 000,00 € |
| Total recettes | 5 000,00 € |

Les mouvements sont ainsi proposés en équilibre.

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental du Gard, 3 rue Guillemette 30044 NIMES cedex 9, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 NIMES.

POUR AMPLIATION
Pour la Présidente et par délégation,
Le Chef de Service des Assemblées,


Delphine PALOC

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur des Affaires Juridiques
et de la Commande Publique,


Sylvain DEVIDAS

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La publication le :
- L'affichage le : 28 OCT. 2021
- La transmission au représentant de l'Etat le 28 OCT. 2021